

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	<i>N° 2021-612</i>

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2021-612

SEML Route des lasers - Projets de développement et plan d'affaires - Pacte d'actionnaires - Transformation de l'avance en compte courant d'associé métropolitain en parts sociales - remboursement de l'avance en trésorerie métropolitaine - Prise de participation au capital du centre technologique NOBATEK - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté urbaine de Bordeaux a approuvé par délibération du 5 avril 2004 les statuts et le pacte d'actionnaire de la SEM route des lasers, et décidé de participer comme membre fondateur à la constitution de la Société d'économie mixte locale "Route des Lasers", aux côtés de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde, de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud, de la Communauté de Communes du Val-de-Leyre), du Commissariat à l'Energie Atomique, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de plusieurs acteurs bancaires locaux.

Situé sur le site CEA du Barp, le Laser Mégajoule (LMJ) constitue un équipement de recherche scientifique d'ampleur internationale, dont un seul équivalent existera en Californie. Par son importance stratégique pour la France, et par les technologies très innovantes qu'il met en œuvre, cet outil a permis à la Nouvelle-Aquitaine de développer une filière de l'optique et des lasers. Pour accompagner et optimiser l'implantation d'un équipement de cette ampleur, favoriser l'implantation d'entreprises et attirer les compétences scientifiques et technologiques liées à ces thématiques, l'Etat, les collectivités territoriales (Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud, Communauté de Communes du Val-de-Leyre), le Commissariat à l'Energie Atomique et plusieurs acteurs locaux se sont engagés dans le projet « Route des Lasers » qui a donné lieu à plusieurs réalisations majeures :

- la création d'un outil scientifique unique, le laser PETAL,
- la création en 2005 du pôle de compétitivité Alpha route des lasers,
- la mise en place de la plate-forme collaborative Pyla, hébergé par le centre technologique Alphanov,
- l'Institut des Lasers et Plasmas à l'Université de Bordeaux,
- la création de la Société d'Economie Mixte Locale Route des Lasers.

Souhaitant proposer une offre attractive aux industriels susceptibles de s'implanter en Nouvelle-Aquitaine, la Société d'Economie Mixte « Route des Lasers » a pour objet :

- d'une part l'acquisition, la construction, l'aménagement et la gestion de biens et droits

immobiliers destinés à la réalisation d'ensembles immobiliers permettant l'accueil d'entreprises industrielles, tertiaires et d'organismes œuvrant dans les domaines scientifique ou social ;

- d'autre part toute opération favorisant le développement économique, scientifique et social des filières, sur tout le territoire de la Route des Lasers.

A ce titre, la SEM aménage et exploite 3 zones d'activité :

- la zone Laseris au Barp (2 parcs d'activités), destinée en premier lieu à installer les sous-traitants ou prestataires du CEA pour la construction, l'entretien et les évolutions du Laser MégaJoule et qui accueille des entreprises de la filière désireuses d'exercer leur activité dans une proximité d'entreprises du même secteur,

- et sur le territoire métropolitain :

- la Cité de la Photonique à Pessac, accueille des start-up issues de l'Université proche, ou des entreprises utilisant des applications des lasers et de la photonique dans des domaines variés : métrologie, médical, ...

- depuis l'acquisition par la SEML en 2017 du site préalablement occupé par Thalès à Pessac, le parc d'activités nommé AMPeRIS a vocation à accueillir des entreprises des filières d'excellences régionales.

- soit sur le territoire métropolitain, une superficie totale de 16 ha aménagés, 7 bâtiments construits pour les entreprises innovantes, 36 entreprises installées pour un cumul de 645 emplois et un montant cumulé d'investissements de la SEML Route des lasers de 50,6 M€ (situation au 31 décembre 2020).

1. Pacte d'actionnaires

Lors de sa création en 2004, les actionnaires avaient conclu un pacte d'actionnaires pour accompagner les premiers développements de la société. Ce pacte, qui exprimait la solidarité des actionnaires au profit d'un projet économique commun, est échu. Aussi, les actionnaires de la SEM ont souhaité confirmer leur engagement et orienter les priorités en concluant un nouveau pacte d'actionnaires qui vise à renforcer sa gouvernance, notamment :

- en décrivant ses objectifs et son modèle économique et en la dotant en conséquence d'un plan d'affaires régulièrement actualisé, qui constituera sa feuille de route,

- en créant un comité technique chargé d'évaluer les projets et de suivre la mise en œuvre du plan d'affaires,

- en insistant sur sa responsabilité sociétale.

2. Projet de développement et plan d'affaires

La SEML Route des lasers constitue un outil efficace qui a permis en quelques années aux collectivités qui détiennent une grande part de son capital (70 % dont 30 % pour Bordeaux Métropole et 30 % pour la Région Nouvelle-Aquitaine) de construire et mettre à la disposition des entreprises de haute technologie des locaux adaptés (bureaux, laboratoires et salles blanches, ...). Comme « foncière immobilière dédiée au développement économique », elle constitue un portefeuille immobilier qu'elle loue aux entreprises et doit entretenir dans la durée. Son modèle économique impose d'anticiper la demande pour pouvoir disposer en permanence d'un volume de locaux immédiatement disponibles, au risque de subir des vacances dans leur occupation. La société souhaite à l'avenir conforter sa capacité à accueillir des « grappes » d'entreprises positionnées sur des thématiques technologiques proches (optique-laser-photonique, cybersécurité, biotechnologies, ...) et mesurer sa contribution économique pas seulement en fonction du rendement de ses fonds propres investis mais également en ancrage d'entreprises et d'emplois nouveaux. Cette approche lui impose de combiner avec finesse des arbitrages permanents entre fonds propres et dettes, immeubles dédiés construits sur mesure et locaux « en blanc », locataires à profil de risque élevé (starts-up) et locataires avec une bonne qualité de signature (PME matures ou entités de grands groupes).

Dans ce contexte, la SEML Route des lasers a présenté au premier semestre 2021 à ses actionnaires un plan d'affaires actualisé intégrant un volume d'investissements prévisionnels

de l'ordre de 105 M€ sur la période 2021-2028, dont un programme de 74 M€ présentant un caractère prioritaire pour les entreprises concernées, nécessitant à terme un renforcement des fonds propres de l'ordre de 20 M€ :

- Projets prioritaires à porter directement par la SEML : projet Tehtris (grappe Cyber-sécurité) sur le site Ampéris et projets Ekla et Amplitude (extension entreprises déjà installées) sur le site Cité de la Photonique ; projet sur le site Laséris.
- Projets prioritaires à porter éventuellement par des sociétés dédiées avec co-investisseurs sur le site Ampéris : projets parking silo, projet structurant Atos, start-ups Biotech, Treefrogs.

Eu égard au montant des investissements et aux délais de mise en œuvre d'une opération de renforcement des fonds propres, et afin de ne pas retarder le lancement des programmes immobiliers jugés prioritaires, des solutions de financement pérennes ou de transition peuvent être envisagées. C'est ainsi que la Banque des territoires propose d'accorder des avances en comptes courants permettant de préfinancer la phase « études » des projets prioritaires dans l'attente de la finalisation du renforcement des fonds propres à prévoir en 2022. Par ailleurs une partie des fonds propres pourra être partagée avec des co-investisseurs dans des sociétés immobilières dédiées au portage de certains projets, en garantissant une majorité de contrôle à la SEML Route des lasers, permettant de réduire le besoin en fonds propres complémentaires à un volume de l'ordre de 14 M€.

Les scénari correspondant seront étudiés dans la perspective d'une augmentation de capital de la SEML Route des lasers à organiser en 2022.

3. Financements Bordeaux Métropole

- **Transformation de l'avance en compte courant d'associé métropolitain en parts sociales**

Par délibération n°2017-520, le Conseil métropolitain a approuvé dans le cadre de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus les modalités proposées par la SEML Route des lasers pour le redéveloppement du site Thalès de Pessac. Bordeaux Métropole s'est ainsi engagée à apporter à la SEML un apport en compte courant d'associés, non rémunéré, d'un montant de 3,270 M€ pour une durée de quatre ans maximum.

Compte tenu de l'intérêt des projets économiques présentés par la SEML, il est proposé de permettre conformément au Code des collectivités territoriales la transformation de cet apport en parts sociales au capital de la SEML Route des lasers.

Par délibération de son Conseil d'administration en date du 24 mars 2021 la SEML route des lasers a arrêté le projet d'une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum de 6 086 400 € par émission de 60 864 actions nouvelles, portant le capital social de 15 529 300 € à 21 615 700 € au maximum. Les actions nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune seront émises avec une prime d'émission de 20,88 € tenant compte du niveau des capitaux propres de la Société, soit au prix de 120,88€.

Bordeaux Métropole détient actuellement 45 733 actions de la SEML correspondant à une participation au capital de 4 573 000 €, représentant 29,45 % du capital.

Par convention en date du 7 décembre 2017, conformément à la délibération n°2017-520 du Conseil métropolitain, Bordeaux Métropole a consenti à la SEML une avance en compte courant d'associé d'un montant de 3 270 000 € à verser au plus tard le 10 décembre 2017 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois soit 4 ans au maximum. Conformément aux dispositions de l'article L.1522-5 du Code général des collectivités territoriales, au terme de cette période l'apport est remboursé ou transformé en augmentation de capital. Il est proposé de transformer cette avance en compte courant en participation à l'augmentation de capital de la SEML.

Bordeaux Métropole pourrait souscrire 27 051 actions nouvelles au prix de 120,88 € chacune, soit un montant de 3 269 924,88 € par compensation de sa créance en compte courant. Le solde du compte courant soit 75,12 € lui sera remboursé. Si l'augmentation de

capital est réalisée, Bordeaux Métropole détiendrait 72 784 actions de la SEML correspondant à un apport de capital de 7 278 400 €.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit approuver le projet de modification statutaire portant sur le capital social de la SEML qui serait porté au maximum à 21 615 700 € divisé en 216 157 actions (en fonction des souscriptions), afin de permettre aux représentants de Bordeaux Métropole de voter cette augmentation de capital lors de l'assemblée générale de la SEML.

- Remboursement de l'avance de trésorerie métropolitaine

Par délibération n°2017-520, le conseil métropolitain a approuvé dans le cadre de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus les modalités proposées par la SEML Route des lasers pour le redéveloppement du site Thalès de Pessac. Bordeaux Métropole s'est ainsi engagée à apporter à la SEML une avance de trésorerie remboursable, non rémunérée, d'un montant de 2,956 M€ pour une durée de quatre ans maximum.

Cette avance était initialement basée sur le projet de transfert foncier entre la SEML Route des lasers et Bordeaux Métropole d'une parcelle de terrain destinée à un programme d'accueil d'entreprises et à des aménagements de voirie.

Compte tenu de l'évolution du projet, la SEML ne rétrocédera pas le foncier économique envisagé à l'origine et remboursera partiellement l'avance de trésorerie. Le solde de l'avance initiale sera ultérieurement converti en apport en compte courant d'associé dans la perspective d'une capitalisation à mettre en œuvre dans une seconde phase en 2022, selon les termes d'une délibération dédiée du Conseil métropolitain.

4. Prise de participation au capital du centre de recherche technologique NOBATEK

Rattaché à l'Institut National pour la Transition Énergétique et Environnementale du Bâtiment, NOBATEK-INEF4 est un centre privé de recherche appliquée qui a pour mission de diffuser des solutions innovantes pour accompagner l'ensemble de la filière du bâtiment.

La SEML Route des lasers s'est associée à NOBATEK-INEF4 pour déposer une réponse à l'appel à projet « Innovations technologiques pour la transition énergétique » de la Région Nouvelle-Aquitaine avec son projet BIM-GE-E (Building Information Management – Gestion Exploitation Maintenance – Énergie : à travers une maquette numérique des bâtiments, le projet vise à développer un système de suivi intelligent du patrimoine permettant une maintenance prédictive des équipements et un pilotage optimisé des installations photovoltaïques pour réduire leur consommation énergétique.

Une prise de participation de 30 000 € de la SEML Route des lasers au capital de NOBATEK-INEF4 doit permettre à la SEM d'être partenaire de l'appel à projet et au-delà affirmer de manière plus lisible son engagement pour la transition énergétique et environnementale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 1525-1 L 4221-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations :

- N° 2004-0245 du 5 avril 2004 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux approuvant la création de la SEML Route des lasers, la participation au capital social, les statuts et le pacte des actionnaires
- N° 2017-520 du 29 septembre 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant les modalités de redéveloppement du site Thalès de Pessac et prévoyant le versement d'un apport en compte courant d'associé de 3,270 M€ et d'une avance de trésorerie de 2,956 M€

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la démarche et les opérations présentées permettent la réalisation d'un programme d'investissements ayant un impact important sur le développement économique métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le pacte d'actionnaire annexé,

Article 2 : d'approuver le plan d'affaires présenté,

Article 3 : d'autoriser les modalités de participation au financement des projets présentés et d'autoriser le Président à accomplir les formalités correspondantes :

- Approbation par le Conseil métropolitain du projet d'augmentation du capital social de la SEML Route des lasers d'un montant maximum de 6 086 400 € par émission de 60 864 actions nouvelles d'un montant de 100 € de nominal, émises au prix de 120,88€ à libérer en totalité à la souscription ;
- Approbation par le Conseil métropolitain de la transformation de l'avance en compte courant d'associé de Bordeaux Métropole en participation à cette augmentation de capital et de la souscription à cette augmentation, sous condition suspensive de la décision de l'assemblée générale de la SEML Route des lasers relative à cette augmentation pour 27 051 actions, au prix de 120,88 € l'action, soit un montant de 3 269 924,88 € à libérer par compensation de la créance de Bordeaux Métropole en compte courant d'associé, le solde du compte courant lui étant remboursé ;
- Autorisation par le Conseil métropolitain des pouvoirs à ses représentants désignés à l'assemblée générale de la SEML Route des lasers pour voter favorablement sur l'augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum de 2 086 400 € par émission de 60 864 actions nouvelles portant le capital social de 15 529 300 € à 21 615 700 € au maximum et approuver la modification corrélative des statuts
- Pouvoir accordé au Président pour exécuter la présente délibération et notamment établir le bulletin de souscription à notifier à la SEML Route des lasers

Article 4 : d'autoriser la prise de participation de la SEML Route des lasers au capital de la société NOBATEK.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	le Président,
	Monsieur Alain ANZIANI